

Le 11 mars 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.
Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND , M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

OBJET : Budget communal - Adoption du budget primitif 2024

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 29 Janvier 2024, il convient d'approuver le budget primitif de la commune.

Ce budget présente des projets qui répondent aux attentes des feillantins, à la qualité de vie et au bien-être social tout en ne négligeant pas le contexte de crise sanitaire qui perdure.

Le Budget primitif 2024 qui vous est proposé s'élève à 9 285 701,06 € et ses grands équilibres sont conformes aux orientations budgétaires.

Il reprend les soldes d'exécution et les restes à réaliser de l'exercice 2023, et est équilibré en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 5 385 985,05 €
- Investissement : 3 899 716,01 €

Les différents postes du fonctionnement 2024 (détails par article annexé à la présente note)

Dépenses		
Charges à caractère général	1 512 250,00	28,08%
Frais de personnel	2 400 000,00	44,56%
Dotations aux amortissements	460 000,00	8,54%
Prélèvement divers	27 000,00	0,50%
Charges de gestion	704 850,00	13,09%
Charges Financières	69 000,00	1,28%
Charges exceptionnelles	6 000,00	0,11%
Virement à la section investissement	206 885,05	3,84%
Total :	5 385 985,05	100,00%

Recettes		
Report Fonctionnement 2022	273 736,05	5,08%
Remboursements divers	70 500,00	1,31%
Produits fiscaux	3 913 298,00	72,66%
Dotations subventions	608 300,00	11,29%
Produits des services	352 651,00	6,55%
Revenus immeubles	108 000,00	2,01%
Produits exceptionnels dont opérations d'ordres	59 500,00	1,10%
Total :	5 385 985,05	100,00%

Les différents postes de l'investissement 2024 (détails par article annexé à la présente note)

Dépenses		
Dépenses d'ordres	109 000,00	2,80%
Remboursement emprunts	221 000,00	5,67%
<u>Travaux restant à réaliser et nouvelles réalisations :</u>		
Etudes	99 311,00	2,55%
Électricité SIEL + Fonds de concours	83 759,00	2,15%
Bâtiments, voirie, terrains	704 081,60	18,05%
Matériel (roulant, outillage, mobilier)	312 157,37	8,00%
Nouveaux chantiers	2 370 407,04	60,78%
Total :	3 899 716,01	100,00%

Recettes		
Résultat investissement reporté 2023	214 428,71	5,50%
Virement de la section fonctionnement	206 885,05	5,31%
Amortissements	460 000,00	11,80%
Opérations d'ordres	182 000,00	4,67%
Dotations FCTVA/Taxe aménagement	330 000,00	8,46%
Excédent de fonctionnement 2023	500 000,00	12,82%
Subvention à recevoir	1 306 402,25	33,50%
Emprunt bancaire sollicité 2024	700 000,00	17,95%
Total :	3 899 716,01	100,00%

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (groupe Demain La Fouillouse pour tous
DECIDE :

✚ **D' APPROUVER** le budget communal pour 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240312-25-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

La secrétaire de séance,

Mme Jennifer DAUPHY SABY

Fait à la Fouillouse, le 12 mars 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET